

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 006-619/12/CC

■ Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de la halte de la Barasse sur l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon.

DMODSV 12/8534/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Sur le fondement du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire communautaire.

Son programme identifie une série d'actions destinées à l'amélioration globale de l'offre incluant la création de pôles d'échanges multimodaux.

Dans le cadre de la création de la 3^{ème} voie de l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon, un programme de réalisation de « gare » sur quatre gares ou haltes multimodales sur le territoire de Marseille Provence Métropole : Blancarde (13004), La Pomme (13011), Saint-Marcel (13011) et la Barasse (13011) est mis en œuvre.

L'ensemble des partenaires (Marseille Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, l'Etat, RFF et la SNCF) est arrivé à un accord concernant les modalités de financement des études de projet et des travaux de l'ensemble des gares.

Concernant le site de la Barasse, une convention de financement des études et travaux pour la création de la halte ferroviaire est présentée au Conseil du 26 octobre 2012.

Les études d'avant-projet, de projet et de réalisation des travaux de création de la halte ferroviaire de la Barasse portent respectivement sur différents périmètres de maîtrise d'ouvrage :

- un périmètre « Espace voyageurs / Parvis » relevant de la maîtrise d'ouvrage RFF,
- un périmètre « Espace Distributeur / Billetterie » relevant de la maîtrise d'ouvrage de SNCF TER PACA,
- un périmètre « Intermodalité, parking et voirie » relevant de la maîtrise d'ouvrage de Marseille Provence Métropole.

Marseille Provence Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des études d'avant-projet, projet et la réalisation de travaux d'aménagement sur le périmètre d' « Intermodalité, parking et voirie ».

Les études et la réalisation des travaux d'aménagement comprennent :

- un parking de 230 places et un bassin de rétention ;
- des aménagements sur le boulevard de la Barasse incluant les quais de bus, traverses piétons, un dépose minute et tout autre travaux de voirie nécessaires à la sécurité ;
- des aménagements d'arrêts de bus sur le Boulevard de la Barasse ;
- des aménagements paysagers sur le parking ;

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012

- un dépose minute / taxi ;
- un parking 2 roues motorisés et vélos ;
- l'accès piéton à la halte depuis le Boulevard de la Barasse ;
- la réfection de l'éclairage public ;
- les plantations d'ornement et les réseaux d'arrosage correspondants ;
- le réseau de collecte des eaux pluviales et les réservoirs de rétention exclusivement liés à la compensation de l'imperméabilisation des parkings et des voiries ;
- les fourreaux pour les réseaux de vidéo protection des espaces publics.

Compte tenu de leurs objectifs communs, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires pour financer et réaliser cette opération.

Dès lors la présente convention ci-jointe fixe les règles du partenariat et du financement mis en place à cette occasion et prend en considération le plan de financement global de l'opération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- La délibération FCT 009-114/09/CC du 26 mars 2009 ;
- La délibération DTUP 001-014/12/BC du 13 février 2012 approuvant la convention de financement des études des aménagements intermodaux des gares et haltes de l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône participe au financement d'opérations relatives au développement des transports en commun, dans le cadre de conventions de partenariat ;
- Que l'opération de réalisation de la halte ferroviaire de la Barasse est éligible à ce type de financement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de partenariat conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à la réalisation de la halte ferroviaire de la Barasse.

Le financement accordé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est fixé à 972 127 euros HT, aux conditions économiques de janvier 2011.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les recettes sont inscrites au Budget annexe transport 2013 et suivants : Nature 1342 – Sous-Politique C350.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI